

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU jeudi 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages,
sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes, BRUNOT, POULAIN, DOISNE, CONTRERAS,
GOSSET, VAN DER PUTTEN, EVEN, LEVEQUE

Mrs MAURO, DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, PARENT

Absents : Mr JEANDEL, Mme NAQUIN

Date de convocation : 29/03/2023

Secrétaire de séance :

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme EVEN

Délibération 2023-05

Autorisation de paiement

Fête des Grands-mères

Le CCAS a organisé le 1er mars dernier, à la salle des fêtes, la fête des Grands-mères en partenariat avec le Centre Intergénération, Résidence « Bellevill'Age » et les enfants de la garderie « les loupiots »
Il convient de régler la facture au fournisseur « les dix doigts », achat de petit équipement, pour un montant de 241.82 €.

Le président autorise le règlement de cette facture.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN,
Président.



Catherine VAN DER PUTTEN,
Secrétaire de séance.



Diffusion sur le site de la commune le... 07. avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le... 17. avril 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU jeudi 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages,
sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes, BRUNOT, POULAIN, DOISNE, CONTRERAS,
GOSSET, VAN DER PUTTEN, EVEN, LEVEQUE

Mrs MAURO, DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, PARENT

Absents : Mr JEANDEL, Mme NAQUIN

Date de convocation : 29/03/2023

Secrétaire de séance :

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme EVEN

Délibération 2023-06

SOIREES CALONS

Le CCAS a organisé la traditionnelle soirée calons le vendredi 24 mars dernier, à la salle des fêtes.
Après avoir cassé les calons, les aînés se sont retrouvés autour d'un buffet froid.

Il convient de régler les factures aux différents fournisseurs : magasin Utile Belleville sur Loire, Super U de Bonny sur Loire, à la boulangerie PIFFARD de Belleville sur Loire, à l'huilerie du Moulin de l'île de Donzy, Zoé Confetti et Centrakor de Cosne sur Loire, la maréchalerie de Savigny en Sancerre et le Val fleuri de Beaulieu sur Loire.

Le président autorise le règlement des factures correspondantes.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN,
Président.



Catherine VAN DER PUTTEN,
Secrétaire de séance.



Diffusion sur le site de la commune le... 07 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le... 17 avril 2023

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU jeudi 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages,
sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes, BRUNOT, POULAIN, DOISNE, CONTRERAS,
GOSSET, VAN DER PUTTEN, EVEN, LEVEQUE

Mrs MAURO, DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, PARENT

Absents : Mr JEANDEL, Mme NAQUIN

Date de convocation : 29/03/2023

Secrétaire de séance :

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme EVEN

Délibération 2023-07

AIDE FAMILLES UKRAINIENNES

Le président présente 2 factures de « La Passerelle Berrichonne », banque alimentaire implantée sur notre commune, factures qui représentent les achats alimentaires des mois de janvier pour 41.91€ et février pour 36.72, pour deux familles Ukrainiennes, accueillies sur notre commune.

Après avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le règlement pour un montant total de 78.63 €.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN,
Président.



Catherine VAN DER PUTTEN,
Secrétaire de séance.



Diffusion sur le site de la commune le... 10kchecvul 2023

Transmis au contrôle de légalité le... 17 avril 2023

Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Commune de Belleville sur Loire

Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE

SEANCE DU jeudi 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages,
sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Nombre de membres		
référénts au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : Mmes, BRUNOT, POULAIN, DOISNE, CONTRERAS,
GOSSET, VAN DER PUTTEN, EVEN, LEVEQUE

Mrs MAURO, DAVID

Absents excusés : Mme PARAT, PARENT

Absents : Mr JEANDEL, Mme NAQUIN

Date de convocation : 29/03/2023

Secrétaire de séance :

Mme PARAT a donné pouvoir à Mme EVEN

Délibération 2023-08

AIDE ETUDIANT

Aide financière à l'achat d'un ordinateur

Le Maire rappelle les règles d'obtention de l'aide financière de 200€, à l'achat d'un ordinateur, aux étudiants domiciliés sur la commune, dès l'entrée en études supérieures. Chaque étudiant, doit déposer auprès du Centre Communal d'Action Sociale :

- Une demande d'aide manuscrite,
- Un justificatif d'inscription en études supérieures,
- Une facture acquittée,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Le président donne lecture des demandes d'aide, pour deux étudiants domiciliés sur la commune.

L'assemblée après avoir étudié et validé les dossiers complets, décide à l'unanimité d'accorder ces aides.
(Etat est annexé à la présente délibération).

L'aide sera versée par mandat administratif sur le compte des deux étudiants.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN,
Président.



Catherine VAN DER PUTTEN,
Secrétaire de séance.

Diffusion sur le site de la commune le... 07 avril 2023

Transmis au contrôle de légalité le... 17/avril 2023